

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 7 JUILLET 2026 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 7 juillet 2026 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire	M. Georges Bachand
Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale, greffière trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand
déclare la séance ouverte à 19h05

103-26 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

104-26 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026;

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

105-26 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1^{er} JUIN AU 30 JUIN 2026 totalisant la somme de 53 211.21\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mylène Poirier, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 105-26

RÉSOLUTION 106-26

NOMINATION DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE-MADAME MYLÈNE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est vacant depuis le 20 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU un comité de sélection a été formé par Mme Josée Poulin, directrice générale de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, et Mme Liette Gagné de Services Québec;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues de sélection ont eu lieu le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations du comité de sélection, il y a lieu de proposer la candidature de Mme Mylène Poirier à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé et décidé d'accepter les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE M. Georges Bachand maire, a été exclu des délibérations du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal embauche Mme Mylène Poirier à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-Saint-Jean;

QU' un avocat municipal de la firme Tremblay Bois Avocats soit mandaté, pour rédiger le contrat de travail de Mme Mylène Poirier;

QUE M. Georges Bacand maire, et les membres du conseil soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

RÉSOLUTION 107-26

EMBAUCHE DEUX EMPLOYÉS D'ÉTÉ -EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean avait procédé au mois de mai à l'affichage de deux postes pour emploi d'été, emploi d'été Canada(EÉC);

CONSIDÉRANT QUE les entrevues se sont déroulé le 4 juin dernier par le comité de sélection, soit M. Georges Bachand, maire, M Dany Chapados, contremaître des travaux publics, et Mme Mylène Poirier, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine l'embauche de Jean-Benoît Edwards Ingliss et Malec Beaudin pour une période de 8 semaines, soit du 22 juin au 14 aout 2026;

RÉSOLUTION 108-26

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ -PRÉPOSÉ ACCUEIL TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué dans le but d'embaucher deux employés au terrain de camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux individus ont postulé sur le poste de préposé à l'accueil du camping;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Beaudin avait été engagée puis qu'elle a ultérieurement présenté sa décision;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été proposée à la deuxième candidate ayant postulé pour le poste et que celle-ci a rejeté l'offre;

CONSIDÉRANT QUE trois jeunes ont présenté leur candidature pour les deux emplois vacants dans le cadre d'Emploi d'été Canada (EÉC), et que seulement deux ont été embauchés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de Logan Jennis au poste de préposé à l'accueil du terrain de camping à partir du 22 juin 2026.

RÉSOLUTION 109-26

AFFICHAGE DE POSTE- DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT- GREFFIER TRÉSORIÈRE ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Poirier a été nommée au poste de directrice générale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général adjoint est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ses activités administratives et qu'il est nécessaire de pourvoir ce poste afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale et du développement de projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste;

QUE l'affichage de l'offre d'emploi soit publié aux endroits suivants : babillard municipaux, site web municipal, page FACEBOOK de la municipalité, ainsi que sur les plateformes de diffusions de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

QUE le comité de sélection soit, M. Georges Bachand maire et Mme Mylène Poirier directrice générale, et M. Yann Rochepault conseiller.

RÉSOLUTION 110-26

CAMPING MUNICIPAL-OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal de Rivière-Saint-Jean ouvrira pour la saison touristique estivale du 7 juin au 12 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal aura besoin de deux employés pour cette saison;

CONSIDÉRANT QU'UN des deux employés quittera ses fonctions le 12 aout prochain pour un retour à l'école;

CONSIDÉRANT QU'UN poste de préposé à l'accueil du terrain de camping sera vacant à partir du 13 aout jusqu'à la fermeture le 12 septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale, Mme Mylène Poirier, procèdera à l'affichage de cet emploi aux endroits prescrit par le conseil;

QUE le comité d'embauche sera constitué de M. Georges Bachand, maire, Mme Mylène, directrice générale et M. Dany Girard Chapados contremaître des travaux publics.

RÉSOLUTION 111-26

NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST

CONSIDÉRANT QUE M. Georges Bachand, maire, est le représentant officiel au sein la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit nommer par résolution un représentant substitut ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 125-25 officialise l'attribution des dossiers aux conseillers municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur

IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Blanche Parisée conseillère soit désignée officiellement comme représentante substitut au sein de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest.

RÉSOLUTION 112-26

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE Mme Lola Lebrasseur conseillère, est la représentante officielle au sein du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation (OMH) selon la résolution 46-26;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un représentant substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Yann Rochepault conseiller, soit désigné officiellement comme représentant substitut au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH).

RÉSOLUTION 113-26

AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LE CONTRÔLE DES CHATS ERRANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à une problématique grandissante de chats errants sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu de nombreuses plaintes de la part des citoyens concernant les nuisances et les problèmes de salubrité liés à la présence de ces animaux ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lola Lebrasseur conseillère, a reçu le mandat spécifique de cibler et de mettre en œuvre des solutions durables pour régler cette situation ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'agir rapidement pour contrôler la population féline de façon éthique et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la clinique vétérinaire inclus deux bénévoles durant la durée des opérations, et les repas inclus pour le personnel de la clinique vétérinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un budget de 3 000 \$ à la Clinique vétérinaire Septiliennes pour procéder à la capture, la stérilisation et le traitement des chats errants de la municipalité;

QUE la salle municipale soit mise à la disposition de la clinique vétérinaire durant la période nécessaire;

QUE la municipalité recrute deux volontaires qui seront mis à disposition de l'équipe vétérinaire pendant le processus de stérilisation, ainsi que des bénévoles consacrés à la préparation des repas ;

QUE Mme Mylène Poirier directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents;

QU'UNE campagne de sensibilisation soit effectuée auprès de la population afin d'informer les citoyens sur l'importance de cette démarche.

RÉSOLUTION 114-26

DEMANDE D'EXEMPTION MUNICIPALE POUR LE CERTIFICAT EN ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312.103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE Pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travail par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées;

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

RÉSOLUTION 115-26

CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est du 24 au 26 septembre 2026 au centre des congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
ET APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Georges Bachand, maire, ainsi que Mme Lola Lebrasseur conseillère a participé à ce congrès;

ET QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacements et d'hébergement pour ce congrès, soit du 23 au 27 septembre 2026, selon le règlement.

RÉSOLUTION 116-26

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE-COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN-MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 103-21 stipule l'engagement du conseil municipal à aider la coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean financièrement jusqu'à la hauteur de 50 000\$ durant les trois premières années d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil administratif (CA) de la Coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean-Magpie a déposé une demande financière le 23 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière permet à la Coopérative d'avoir un coussin de sécurité pour assurer un fonds de roulement adéquat;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur

IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault

QUE Mme Blanche Parisée, conseillère attirée à la coopérative de Rivière-Saint-Jean- Magpie, s'est abstenue déclare son conflit d'intérêts et s'abstient de tout commentaire;

QUE le conseil de la Municipalité accepte une aide financière au montant de 12 500\$.

117-26 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur

IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20 h 21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président, M Georges Bachand, déclare la séance levée à 20 h 21

Georges Bachand
Maire

Mylène Poirier
Directrice générale